

(N° 79.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1871.

Rapport de la Commission des Travaux Publics chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics un crédit complémentaire de 205,000 francs.

(Voir les N°s 212 et 216 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Vicomte DU BUS DE GISIGNIES, le Comte DE MÉRODE WESTERLOO,
et WINCQZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné attentivement le Projet de Loi présenté par le Gouvernement, sollicitant un crédit complémentaire de 205,000 francs, destiné à faire face à l'insuffisance que présente le crédit de 4,500,000 francs, mis à la disposition du Département des Travaux Publics par la loi du 24 février 1871 pour l'extension du matériel de traction et des transports.

Le chiffre de 4,500,000 francs avait été basé sur ceux obtenus en 1870, mais les adjudications n'ayant pas répondu à cette attente, il a été dépassé de fr. 203,379,-08.

Votre Commission, tout en adoptant la somme demandée, croit devoir vous exprimer son étonnement de ce que, malgré les sommes allouées chaque année pour le matériel du chemin de fer, la pénurie de celui-ci se fasse toujours sentir, et elle pense qu'il serait temps que le Gouvernement prit des mesures, pour que nos grandes voies ferrées puissent rendre au commerce et à l'industrie tous les services qu'elles sont appelées à lui rendre; et l'heure ne serait-elle pas venue de compléter le matériel de notre chemin de fer, qui pourrait ainsi répondre à tous les besoins qu'on est en droit d'en exiger.

Votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le membre faisant fonctions de Président,
Le Vicomte B. DU BUS.

Le Rapporteur,
P. J. WINCQZ.